

Date :

Présents /excusés :

Objet : création d'un poste de (adjoint d'animation, animateur...) pour la bibliothèque

Le Conseil Municipal/communautaire ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le Décret : en fonction de la catégorie choisie

- Décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation.
- Décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux

Monsieur le maire/président rappelle que la lecture publique et l'accès égal de chacun au savoir constituent un enjeu essentiel dans une société démocratique. Dans ce cadre, la bibliothèque municipale/communautaire est un service public au service des administrés et de la politique culturelle et social de la collectivité. Son organisation et son fonctionnement sont déterminés par le conseil municipal/communautaire et sont de la responsabilité du maire/président.

Contexte de la délibération :

- Professionnalisation de l'équipe
- Renforcement de l'équipe de bibliothécaire volontaire ;
- création de nouvelles activités, d'un réseau de bibliothèques ;
- développement de l'amplitude horaire....

Après en avoir délibéré ; le conseil municipal/communautaire autorise monsieur le maire/président :

- à créer un poste de catégorie ... à compter du ... afin d'assurer les missions de ... ;
- à rédiger la fiche de poste correspondante ;
- à procéder au recrutement d'un agent dans les conditions fixées par la loi du 26 janvier 1984 précitée et le décret n° (correspondant à la catégorie), pour assurer ces missions ;
  
- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.